RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ÉLECTRICITÉ
CELLULE D'EXÉCUTION DES PROJETS-EAU

Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et Projet de Développement de la Capacité Statistique Pour Améliorer la Prise de Décision « DECIDE »

RECRUTEMENT D'UN(E) SPÉCIALISTE EN SUIVI-ÉVALUATION, ANALYSE DE DONNÉES ET ÉTUDES (SSE)

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adressé à la Banque Mondiale une requête relative au financement de deux nouveaux projets, le Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et le Projet de Développement de la Capacité Statistique pour Améliorer la Prise de Décision (DECIDE).

Le PFI s'inscrit dans une initiative nationale et multisectorielle visant à accélérer la mise en œuvre des projets, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et des transports. Le PFI appuiera également le renforcement des capacités des acteurs dans la mise en œuvre des projets : passation des marchés et approvisionnement, gestion financière et décaissement, gestion des risques environnementaux.

Le PFI sera mis en œuvre sur une période de quatre (4) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) serviront à financer les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Ce projet vise à renforcer la gestion des investissements publics en aidant le Gouvernement à mener des études de faisabilité pour des investissements clés dans les infrastructures. Il contribuera également au renforcement des capacités du Gouvernement en matière de gestion fiduciaire, du suivi et de l'évaluation, ainsi que de la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des investissements publics.

Le projet DECIDE s'inscrit dans une initiative nationale de renforcement du système statistique national, axée sur la réalisation du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), pierre angulaire du système statistique national, ainsi que sur l'utilisation des données du RGPH2 et des données complémentaires pour la prise de décision. Il sera mis en œuvre sur une période de près de cinq (5) ans, avec les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) couvrant les activités prévues dans le cadre du projet. Il convient de noter que le RGPH2 bénéficiera d'un financement parallèle de plusieurs partenaires, coordonné au sein d'un même dispositif de mise en œuvre, tout en conservant des responsabilités fiduciaires, contractuelles et de rapportage distinct selon les exigences propres à chaque source de financement.

2. Objectifs de la mission et composante du projet

Sous l'autorité du Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE, le/la Spécialiste en Suivi-Évaluation, Analyse de Données et Études (SSE) est responsable de la conception et du fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation des projets, de la qualité et de l'analyse des données de performance, du suivi des cadres de résultats et de la production des éléments de

rapportage. Il/elle assure également le rôle de référent technique de l'UGP en matière d'analyse de données, d'études et d'évaluations, et conduit ou coordonne des études, analyses statistiques et initiatives analytiques ad hoc destinées à éclairer la mise en œuvre des projets et la prise de décision.

Les deux projets de la Banque mondiale sont chacun constitués de trois (3) composantes dont la présentation est ci-après :

Composantes du PFI

Composante 1 : Etudes préparatoires
Cette composante permettra la réalisation de diverses études de faisabilité pour les projets d'infrastructures visant à renforcer la capacité du Gouvernement à mobiliser des financements et à faciliter l'exécution des projets dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau et des transports.

Composante 2 : Renforcement de capacités
Cette composante contribuera fortement au renforcement des capacités des acteurs et surtout, à la préparation de cadres désormais aptes à contribuer à une mise en œuvre diligente et satisfaisante des projets (qualité de dossiers, respect des procédures et directives, respect des normes). Il s'agira surtout de faire face aux défis majeurs dans les domaines de la gestion fiduciaire (passation des marches et gestion financière), de la mise en œuvre effective des sauvegardes environnementales et sociales, du suivi-évaluation et de la gestion des projets.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet.
Cette composante financera l'ensemble des coûts opérationnels du Projet, notamment ceux liés à la coordination, à l'administration et au suivi des activités du Projet par l'UGP.

Composantes du DECIDE

Composante 1 : Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2)
Cette composante soutient la mise en œuvre du RGPH2 qui fournira des données démographiques et socioéconomiques actualisées, essentielles pour la planification et l'élaboration des politiques publiques. Elle cofinancera (avec la Banque Africaine de Développement) notamment la cartographie censitaire, les opérations pilotes, le dénombrement, l'analyse et la diffusion des données, ainsi que l'assistance technique nécessaire à la préparation et à la conduite des principales activités.

Composante 2 : Renforcement de l'utilisation des données du recensement et des données complémentaires
Cette composante vise à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données statistiques pour l'élaboration des politiques publiques et la prise de décision. Elle appuie le renforcement des capacités des institutions productrices de données, le développement d'outils et de systèmes statistiques, la production de données prioritaires ainsi que la diffusion et l'exploitation des statistiques pour le suivi des politiques publiques et des programmes de développement.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet
Cette composante financera l'ensemble des coûts opérationnels du Projet, notamment ceux liés à la coordination, à l'administration et au suivi des activités par l'UGP.

3. Gestion des projets

La gestion de ces 2 projets sera assurée par une même Unité de Gestion de Projet (UGP-PFI/DECIDE) qui sera mise en place au Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement. L'UGP est placée sous la supervision directe du Secrétaire Général du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et dirigée par un Coordonnateur. La Cellule d'exécution des Projets Eau « CEP-O » n'intervient qu'à titre transitoire, pendant la seule phase de l'avance de préparation (PPA), pour un appui fiduciaire et d'exécution ; elle n'est pas l'organe d'exécution du projet. À ce titre strictement transitoire, elle assure :

- La préparation diligente des projets conformément aux standards de la Banque Mondiale ;
- La gestion fiduciaire (la gestion financière et la passation des marchés) de différentes activités assignées ;
- Le lancement des études et activités clés pour le bon démarrage du projet ;
- Le recrutement du personnel pour la mise en place de l'UGP ;
- la garantie de la conformité avec les aspects environnementaux et sociaux du Projet.

La CEP-O sera appuyée par une équipe des points focaux du ministère du Plan et de Coordination de l'Aide au Développement, des ministères sectoriels et de l'Institut National de la Statistique (INS).

4. Liens hiérarchiques

Le Spécialiste Suivi-Evaluation, Analyse des données et Études (SSE) est placé, en phase de préparation, sous la supervision directe du Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne la mise en œuvre des activités des projets.

5. Attributions et tâches

Les attributions et tâches du SSE sont les suivantes :

Au titre de la participation aux activités de suivi et évaluation :

- Effectuer l'analyse comparative des quantités, types d'activités et fonds alloués dans les contrats et le PTBA et contrôler les niveaux d'activités par rapport aux dépenses ;
- Apporter, à la demande de la Coordination, un appui technique à l'évaluation des offres ou propositions portant sur des prestations de suivi-évaluation, d'études, d'analyse de données ou de systèmes d'information, dans le respect des règles applicables ;
- Concevoir et actualiser le plan de suivi-évaluation, la matrice du cadre de résultats, les fiches des indicateurs, les outils de collecte et de rapportage, les tableaux de bord, le calendrier de production des données et les procédures d'assurance qualité.
- Contribuer à la préparation et au suivi des PTBA, en veillant à la cohérence entre les activités, les budgets, les résultats, les indicateurs, les cibles et les échéances ; exploiter les informations du calendrier opérationnel et du chemin critique du RGPH2 nécessaires au suivi des résultats et à l'analyse de la performance, sans se substituer au Chargé des opérations du RGPH2 responsable de leur tenue opérationnelle.

- Suivre les indicateurs de l'objectif de développement et des composantes : valeurs de référence, cibles, réalisations et écarts ; vérifier les calculs et preuves, ventiler les données selon les dimensions requises et proposer des mesures correctives.
- Suivre, aux fins du cadre de résultats et du rapportage, les indicateurs et jalons de performance associés aux principales étapes du RGPH2, sur la base des informations opérationnelles fournies par le Chargé des opérations du RGPH2 et l'INS/BCR, et analyser les écarts susceptibles d'affecter l'atteinte des résultats du Projet.
- Organiser la collecte et la consolidation des données auprès de l'INS/BCR et des autres structures responsables ; contrôler l'exhaustivité, la cohérence, l'exactitude et la ponctualité des données transmises, documenter les corrections apportées et conserver les preuves.
- Définir, en collaboration avec les équipes informatiques, les besoins relatifs aux bases et plateformes de suivi, automatiser les tableaux de bord et produire des analyses, graphiques et cartes utiles à la prise de décision de la Coordination.
- Analyser périodiquement l'avancement physique des activités et les résultats obtenus, relever les écarts d'exécution et les signaler à la Coordination, préparer les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels, et élaborer les notes de synthèse destinées à la Coordination et au Comité de pilotage.
- Tenir à jour la matrice des recommandations issues des missions, revues, audits et évaluations ; et en assurer le suivi (responsables, échéances, preuves de mise en œuvre et actions correctives) ; préparer et rendre disponibles les supports et informations requis pour les missions d'audit, d'évaluation et de supervision, et participer à ces missions ;
- Effectuer des visites de terrain pour vérifier les réalisations et les données déclarées, appuyer les équipes provinciales et produire des rapports de mission présentant les constats, les recommandations et un plan d'action.
- Contribuer aux évaluations à mi-parcours et finales et à la capitalisation des pratiques ; concevoir, conduire ou coordonner les études et évaluations nécessaires à la mise en œuvre des projets et à l'évaluation de leurs résultats.
- Protéger les données confidentielles et personnelles, appliquer les règles d'accès, de sauvegarde, d'anonymisation et de diffusion, en particulier pour les données individuelles du RGPH2 ; intégrer ces exigences au dispositif de suivi-évaluation et signaler les risques constatés aux responsables compétents ;
- Contribuer techniquement et, le cas échéant, coordonner pour le compte de l'UGP les études et travaux analytiques financés par DECIDE, notamment ceux relatifs à l'utilisation des données du RGPH2, aux indicateurs territoriaux, à l'Indice de Développement Local, aux estimations territoriales de la pauvreté et aux autres statistiques complémentaires prévues par le Projet, en étroite collaboration avec l'INS et les experts techniques compétents ; vérifier les jalons, livrables et preuves de réalisation.
- Suivre la mise en place des outils d'accès et de diffusion des données, notamment la plateforme statistique, les tableaux, les microdonnées anonymisées et les métadonnées ; documenter leur mise en service et leur utilisation effective.
- Mesurer les résultats des formations, séminaires et autres actions de renforcement des capacités destinés aux agents du système statistique national et aux utilisateurs des données, au-delà du seul nombre de participants.
- Documenter, au moyen de notes de suivi ou d'études de cas, l'utilisation des données du RGPH2 et des statistiques complémentaires dans la planification, les politiques publiques et l'allocation des ressources, y compris l'usage des indicateurs ventilés par sexe.

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de diffusion et de communication des résultats du RGPH2

Au titre des études, de l'analyse de données et de l'appui à la décision :

- Conduire des analyses ad hoc à cycle court, à la demande de la Coordination, afin d'éclairer des questions opérationnelles ou stratégiques par une exploitation rapide des données disponibles ;
- Exploiter et croiser différentes sources de données, notamment les données du RGPH2, les enquêtes auprès des ménages et des entreprises, les données administratives et géospatiales et, lorsque disponibles et autorisées, d'autres sources pertinentes ;
- Développer des outils reproductibles de traitement, d'analyse et de visualisation des données au moyen de R, Python ou Stata, des systèmes d'information géographique et des outils de tableaux de bord ;
- Développer ou appliquer, selon les besoins, des méthodes statistiques et économétriques permettant notamment l'analyse spatiale, la désagrégation d'indicateurs, l'identification des disparités territoriales, le suivi des résultats et l'évaluation des interventions ;
- Préparer des notes analytiques courtes, visualisations, cartes, tableaux de bord et autres produits d'aide à la décision à l'intention de la Coordination et des structures bénéficiaires ;
- Élaborer les termes de référence et assurer le suivi technique des études analytiques confiées à des consultants, firmes ou institutions spécialisées, et contribuer à l'assurance qualité de leurs produits ;
- Veiller à la documentation, à la reproductibilité et à l'archivage des codes, bases analytiques et méthodologies développés dans le cadre de ces travaux ;
- Avec l'accord de la Coordination, initier et conduire directement de petites études, analyses exploratoires, traitements statistiques et exercices de visualisation ou de croisement de données ne nécessitant pas le recours à une expertise externe.

Au titre de la formation continue :

- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs (INS/BCR, ministère, etc.) en matière de suivi-évaluation, d'analyse de données et de recherche, notamment par la formation et l'encadrement ;
- Organiser et planifier les ateliers de formation et autres séminaires prévus dans le cadre des projets au bénéfice des différentes parties prenantes.
- Effectuer toutes autres tâches jugées nécessaires pour le Projet PFI ou DECIDE.

Le SSE, dans le cadre de ses fonctions, sera chargé d'effectuer des missions ponctuelles de courte durée sur les sites pressentis des futurs investissements faisant l'objet des études financées par le projet PFI afin de procéder à la collecte des données et au suivi des activités sur le terrain. Ces missions s'effectuent conformément au Plan de sécurité des missions de terrain du projet.

6. Rapports à produire par le Spécialiste en Suivi-Evaluation

Le SSE élabore ou participe à l'élaboration, suivant les périodes indiquées, des rapports suivants en format papier et électronique :

N°	Libellé du livrable	Délai
01	Rapports mensuels d'activités	5 jours après la fin du mois

N°	Libellé du livrable	Délai
02	Rapports de suivi de la mise en œuvre de recommandations des missions de revue et de supervision des bailleurs de fonds	5 jours après la mise à disposition des recommandations
03	Rapports trimestriels d'avancement des projets	5 jours après la fin du trimestre T
04	Rapport annuel	5 jours après le 12ème mois de prestation
05	Rapport de fin de contrat	15ème jour suivant la fin du contrat
06	Rapport d'activités à mi-parcours	10 jours après la mission d'évaluation du projet à mi-parcours
07	Rapport de clôture de fin de projet	120 jours après la clôture du projet

Il élabore également, au plus tard le 5 du mois suivant, le rapport mensuel de ses prestations à soumettre au Coordonnateur.

7. Durée et lieu de la mission

Le SSE signera un contrat à temps plein de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances, évaluées selon les critères de performance définis ci-après et jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de l'UGP-PFI/DECIDE.

8. Qualifications professionnelles

- Diplôme universitaire de niveau Bac+5 au minimum en statistique, économie quantitative, économétrie, science des données, démographie, informatique appliquée, mathématiques appliquées ou dans une discipline quantitative équivalente.
- Au moins dix (10) années d'expérience professionnelle, dont cinq (5) années en suivi-évaluation de projets financés par des partenaires au développement, ainsi qu'une expérience démontrée dans l'analyse de données quantitatives et la réalisation d'études appliquées ; une expérience des opérations statistiques ou du recensement constitue un atout.
- Maîtrise des cadres de résultats et de l'assurance qualité des données ; maîtrise d'au moins un langage ou logiciel avancé d'analyse statistique parmi R, Python ou Stata, avec capacité démontrée à développer des scripts reproductibles de traitement, de fusion, d'analyse et de visualisation de bases de données complexes ; bonne maîtrise des outils de tableaux de bord tels que Power BI ou Tableau et des outils SIG tels que QGIS ou ArcGIS ; la pratique de KoboToolbox/ODK constitue un atout.
- Excellentes capacités de rédaction, d'analyse, de coordination, de formation et de travail en équipe, sous pression et avec différents groupes d'acteurs ; sens aigu de la confidentialité.
- Avoir un esprit d'initiative et une rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Avoir une bonne maîtrise du Français écrit et parlé. La maitrise de l'anglais est un atout.

9. Critères de performance clés

La performance du SSE sera évaluée chaque année par le Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE, sur la base des critères ci-après. Les cibles indicatives seront précisées dans le contrat et revues avec le SSE au début de chaque période d'évaluation.

Critères communs aux deux projets :

- **Fonctionnalité du dispositif de suivi-évaluation** : plan de suivi-évaluation, fiches des indicateurs, outils de collecte et tableaux de bord de chaque projet élaborés et validés dans les trois (3) mois suivant la prise de fonction, puis actualisés au moins une fois par an.
- **Ponctualité et qualité du rapporting** : 100 % des rapports prévus à la section relative aux rapports transmis dans les délais, sans observation majeure de la Coordination ou de la Banque mondiale sur la fiabilité des données.
- **Fiabilité des données du Cadre de résultats à jour** : 100 % des données relatives aux indicateurs des deux projets sont collectés, vérifiées, et consolidées chaque trimestre. Elles sont documentées et validées sans réserve majeurs lors des missions de supervision et des audits.
- **Alerte et mesures correctives** : écarts significatifs (retards, sous-exécution, décalage entre avancement physique et dépenses) signalés à la Coordination dans les quinze (15) jours suivant leur constat, avec des mesures correctives proposées.
- **Suivi des recommandations** : matrice des recommandations des missions de supervision, revues, audits et évaluations mise à jour chaque mois ; au moins 80 % des recommandations relevant du suivi-évaluation mises en œuvre dans les délais convenus.
- **Contribution au PTBA** : PTBA de chaque projet comportant, pour 100 % des activités, les indicateurs, cibles, responsables et échéances, transmis dans les délais convenus avec la Banque mondiale.
- **Vérifications de terrain** : au moins une mission de vérification par trimestre, conformément au programme validé, avec un rapport de mission remis dans les dix (10) jours suivant le retour.
- **Appropriation par les points focaux** : 100 % des points focaux formés aux outils de suivi-évaluation et au moins 80 % d'entre eux transmettant leurs données complètes dans les délais.

Critères spécifiques au PFI :

- **Suivi des études de faisabilité** : tableau de bord des études (étapes, livrables, délais, coûts) mis à jour chaque mois pour 100 % des études financées, avec signalement des glissements de calendrier.
- **Suivi physico-financier** : rapprochement trimestriel entre l'avancement physique et les décaissements effectué pour 100 % des contrats en cours.
- **Résultats du renforcement des capacités** : effets des formations de la Composante 2 (gestion fiduciaire, sauvegardes environnementales et sociales, suivi-évaluation) mesurés par des évaluations avant et après formation pour 100 % des sessions financées.

Critères spécifiques au DECIDE :

- **Suivi du RGPH2** : calendrier intégré et matrice du chemin critique du RGPH2 actualisés au moins tous les quinze (15) jours pendant les opérations de terrain

(cartographie, opérations pilotes, dénombrement), avec un suivi de la couverture par province.

- **Indicateurs de l'objectif de développement** : indicateurs du DECIDE (accessibilité des données cartographiques et des indicateurs actualisés sur le site de l'INS, publication des résultats du RGPH2 ventilés par sexe, sous-indice pertinent de l'Indice de Performance Statistique) renseignés et documentés selon la périodicité prévue au cadre de résultats.
- **Statistiques complémentaires et diffusion** : jalons de l'indice des prix à la consommation, de l'indice de développement local, des estimations territoriales de la pauvreté et des outils de diffusion (plateforme, microdonnées anonymisées, métadonnées) suivis et justifiés par des preuves de réalisation.
- **Protection des données** : aucun incident de confidentialité imputable au dispositif de suivi-évaluation ; règles d'accès et d'anonymisation appliquées à 100 % des bases de suivi contenant des données individuelles.
- Utilisation des données et produits analytiques : au moins quatre (4) produits analytiques par an, comprenant des études, notes analytiques, analyses ad hoc, études de cas, tableaux de bord ou autres produits d'aide à la décision, réalisés ou coordonnés par le SSE et jugés satisfaisants par la Coordination ; 100 % des analyses quantitatives produites directement par le SSE accompagnées de bases analytiques documentées, de scripts et de fichiers permettant la reproduction des principaux résultats, sous réserve des règles de confidentialité applicables.

10. Méthode de sélection

Le SSE sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) en application des dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale en vigueur (Edition Septembre 2025) et plus précisément des clauses 7.36 et 7.37 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

11. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre, au moins, les éléments ci-après :

- une lettre de motivation datée et signée,
- un Curriculum Vitae détaillé daté et signé indiquant le parcours académique et l'expérience professionnelle du candidat. Détailler pour chacune des missions mentionnées, les responsabilités, les tâches accomplies, le nom et l'adresse (physique et électronique) complète accessible du client et l'année d'exécution de la mission/référence, etc.,
- les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes,
- les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise.